

La Commission veut forcer la solidarité migratoire

● La Commission a présenté les détails de sa stratégie en matière d'asile et de migration.

● Elle propose de répartir entre les Etats membres 40 000 migrants aujourd'hui accueillis par l'Italie et la Grèce.

● Bras de fer annoncé avec les capitales.

L'équipe Juncker maintient la pression

La Commission européenne a présenté mercredi les détails de son plan d'action en matière de migration. Une annonce dont les lignes de force étaient connues, mais qui confirme la volonté de l'équipe Juncker de mettre les Etats membres face à leurs responsabilités compte tenu de la situation dramatique en Méditerranée.

1 Accueillir et secourir. La Commission n'en démord pas. Elle souhaite activer pour la première fois le mécanisme d'urgence (art 78.3) du traité sur le fonctionnement de l'Union pour contraindre les Vingt-huit à se répartir équitablement 40 000 demandeurs d'asile d'origine syrienne et érythréenne en provenance d'Italie (24 000) et de Grèce (16 000). C'est ce que l'on appelle la **relocalisation**. En 2014, ces deux pays ont en effet respectivement dû faire face à l'arrivée de 170 000 et 54 000 migrants – des flux qui ne tarissent pas depuis le début de cette année. Ce programme s'appliquerait aux personnes arrivées depuis le 15 avril et s'étendra sur 2015 et 2016. La mesure n'aurait donc pas de portée rétroactive. Le choix de se limiter aux ressortissants syriens et érythréens s'explique par le fait que ces deux nationalités sont celles qui ont le plus manifestement besoin d'une protection internationale; que les Etats membres leur reconnaissent d'ailleurs dans plus de 75 % des cas.

Afin d'assurer un partage équilibré, cette clef de répartition – ne dites pas quotas! – prend en compte une série de paramètres: la taille de la population et le PIB du pays d'accueil, son taux de chômage ainsi que le nombre de demandes d'asile déjà traitées par celui-ci. Pour faciliter ce travail d'orientation, les pays destinataires pourront identifier des profils professionnels qui les intéressent. L'intérêt des enfants, via le regroupement fami-

lial, ainsi que les besoins spécifiques des demandeurs entreront aussi en ligne de compte.

In fine, ce sont les Etats d'accueil qui géreront l'ensemble de la procédure d'asile et décideront s'ils attribuent ou non le statut de réfugiés à ces "invités" temporaires. De leur côté, les autorités italiennes et grecques, avec l'aide d'agents de liaison d'Europol et de l'agence européenne Frontex, se chargeront d'opérer un premier "tri" en identifiant l'origine exacte des candidats demandeurs, en évaluant la légitimité de leur demande de protection et en relevant leurs empreintes digitales. Une obligation qu'ont tendance à oublier Rome et Athènes. La Commission n'exclut pas d'élargir ce mécanisme de solidarité à d'autres Etats membres – on songe à Malte – si d'aventure ceux-ci se trouvent à leur tour confrontés à un afflux soudain de migrants.

Parallèlement, l'exécutif européen invite également les Vingt-huit à répondre à la demande du Haut-Commissariat de l'Onu pour les réfugiés d'accueillir 20 000 réfugiés provenant de pays tiers sur leur territoire au cours des deux prochaines années. Actuellement, seuls une quinzaine d'Etats membres font preuve de ce principe d'hospitalité; plusieurs pays d'Europe centrale et orientale se montrant très rétifs. La Commission propose donc là aussi une clef de répartition pour ce programme de **réinstallation**.

2 Sévir. Au-delà de l'action humanitaire, la Commission entend agir à la source en **s'attaquant directement aux passeurs**. Pour ce faire, elle veut renforcer le cadre législatif pour faciliter les poursuites judiciaires. Une liste des navires suspects placés sous surveillance systématique sera établie; la coopération sera renforcée avec les institutions financières pour mettre à jour les circuits financiers des trafiquants; les services Web et les réseaux sociaux utilisés par ces derniers dans le cadre de leur business seront surveillés. Un volet **prévention** est également prévu. Des campa-

Plusieurs Etats membres sont loin d'être chauds à l'idée de se voir imposer ce qu'ils considèrent comme des quotas – ce que la Commission conteste.

6 000

EUROS PAR PERSONNE

En guise de "carotte", la Commission octroiera au pays d'accueil un montant de 6 000€ par demandeur d'asile accepté. Globalement un budget de 290 millions d'euros sera mobilisé pour ces opérations de relocalisation et de réinstallation.

gnes de sensibilisation dans les pays d'origine et de transit seront mises sur pied pour sensibiliser les migrants aux risques encourus et les décourager d'entreprendre ce périple. Les résidents du Berlaymont souhaitent par ailleurs envoyer un message de fermeté en mettant davantage à exécution les procédures de retour des candidats déboutés. Actuellement moins de 40% des décisions allant dans ce sens sont réellement exécutées. Le rôle de l'agence Frontex pourrait être revu pour lui donner une place plus importante en la matière, en organisant par

exemple une opération de retour conjointe vers les pays d'origine.

3 S'ouvrir. Entrebâillant la porte de la migration économique – un débat hypersensible –, la Commission va lancer une consultation publique sur le devenir de la “carte bleue” européenne. Objectif, identifier les

lacunes de ce système en place depuis quelques années mais qui ne rencontre le succès qu'en Allemagne, alors que l'économie européenne a besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée. Le but est donc d'attirer ces talents vers l'Europe et de faciliter leur venue en rendant ce régime “aussi attrayant que la green card américaine”.

4 Négociateur. Avec cette annonce, la Commission renvoie la balle dans le camp des Etats membres. Or on sait que tous sont loin d'être chauds à l'idée de se voir imposer ce qu'ils considèrent comme des quotas – ce que l'exécutif européen conteste. En vertu des accords européens, le Danemark n'a pas à prendre part au programme de relocalisation, tandis que l'Irlande et le Royaume-Uni sont libres de s'y associer ou non. Londres a déjà fait savoir que ce serait “no” et d'autres gouvernements (hongrois, français, polonais, tchèque, slovaque...) ont affiché des réticences à degrés variables. Côté belge, le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Théo Francken s'est refusé à tout commentaire.

Gilles Toussaint

Épingle

Ban Ki-moon réticent au “combat naval”

La Commission a également souligné l'avancement opérationnel de l'opération Triton élargie en Méditerranée. Pilotée par Frontex, cette action de surveillance et de sauvetage reçoit des “retours plutôt

positifs” des Etats membres à ses demandes (renfort en hommes, navires, hélicoptères). Son rayon d'action sera étendu pour recouvrir la zone autrefois couverte par l'opération de sauvetage italienne Mare Nostrum. **De son côté,** le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, hôte du Parlement européen à Bruxelles, a réitéré mercredi ses réticences face à la volonté des Européens de mettre parallèlement sur pied une opération navale sans précédent pour “casser” l'activité des réseaux de trafiquants.

3 Questions à

ANTONIO VITORINO

Ancien commissaire européen à la Justice et aux Affaires intérieures, aujourd'hui président de l'Institut Jacques Delors.

1 Comment jugez-vous la stratégie de la Commission européenne?

Je crois que le moment de vérité est venu. Tout le monde se demande ce que fait l'Europe face aux problèmes d'immigration et la Commission répond à cette question en prenant sa part de responsabilités et en montrant aux Etats membres ce qu'il leur revient de faire. Il est très facile de tenir des discours sur la solidarité, mais c'est plus difficile quand il

faut passer aux actes.

Ce sont des propositions que l'on peut améliorer, mais elles sont courageuses du point de vue politique. J'encourage la Commission à poursuivre dans ce sens. Cette attitude de fermeté est nécessaire car ces problèmes existent depuis longtemps et à chaque fois qu'on a un drame, en Méditerranée ou dans des camions qui traversent la Manche, on essaie de rejeter la culpabilité sur l'Europe. Mais dans la pratique, ce sont les Etats membres qui portent cette responsabilité, non seulement pour les décisions d'accueil sur leur territoire, mais aussi pour le contrôle de leur partie des frontières extérieures. Le moment est donc venu de faire preuve de clarté, de transparence dans les responsabilités et de solidarité. Il faut soutenir les Etats qui sont

plus exposés que d'autres à ce phénomène et garantir les valeurs communes de l'Union.

2 On ne doit pas prononcer le mot “quota”, mais cette formule de répartition ne risque-t-elle pas d'être utilisée par certains pays pour ne pas accepter davantage de demandeurs d'asile par la suite?
On ne parle pas que quotas d'asile mais aussi de relocalisation pour pouvoir analyser les demandes d'asile. C'est pour répondre à une situation d'urgence criante. Cela ne préjuge en rien de la décision finale où chaque Etat restera souverain. Il n'y a donc aucune obligation sur le nombre de demandes qui seront acceptées en bout de course. Et cela ne concerne que les migrants en provenance de Grèce et d'Italie, pour le reste, le règlement de Dublin continue à s'appliquer.

3 La volonté de relancer doucement le débat sur la migration économique via une consultation sur la “carte bleue” est aussi nécessaire, selon vous?

C'est indispensable. On vit dans un monde globalisé où il y a une compétition pour les compétences. Or le système européen actuel n'est pas suffisamment attirant. Il faut surtout garantir la liberté de circulation au sein de l'espace européen pour les gens qui auront cette “carte bleue”. Et il faudra aussi, à un moment donné, rouvrir le débat pour les travailleurs moins qualifiés. La Commission a proposé des pistes de réflexion dans ce sens. Certaines d'entre elles reprennent des idées déjà mises sur la table quand j'étais commissaire européen... il y a plus de dix ans.

G.T.

